



Cerba HealthCare

CHARTRE ETHIQUE

Charte-éthique-Cerba HealthCare_FR_ Février 2019



Cerba HealthCare

11/13 rue René Jacques - 92130 Issy les Moulineaux
Phone: +33 1 82 48 02 00 - email: contact@cerbahealthcare.com

www.cerbahealthcare.com



SOMMAIRE

Avant-propos.....	5
Nos valeurs.....	6
Diffusion et application de la Charte Ethique.....	7
Comportements éthiques vis-à-vis de l'externe.....	8
. Informations confidentielles	
. Image de Cerba HealthCare	
. Conflit d'intérêts	
. Concurrence loyale	
. Relations avec les fournisseurs	
. Lutte contre la corruption et le trafic d'influence	
. Cadeaux, repas, divertissements	
. Exactitude des documents financiers, commerciaux et de communication corporate	
. Utilisation adéquate des actifs de la société	
. Utilisation des ordinateurs, Internet, de la messagerie interne et des téléphones	
. Activités politiques, dons, parrainages	
. Neutralité et laïcité	
. Environnement	
Comportements éthiques vis-à-vis de l'interne.....	20
. Diversité et respect de l'individu	
. Harcèlement	
. Santé, sûreté et sécurité	
Contacts.....	23



AVANT-PROPOS

*par Catherine Courboillet
Présidente
de Cerba HealthCare*

Cerba HealthCare, issu du Laboratoire Cerba créé en 1967, n'a cessé de se développer et bénéficie d'une notoriété de plus en plus importante.

De nouveaux défis et de nouvelles responsabilités s'imposent à notre Groupe vis-à-vis de toutes les parties prenantes, qu'elles soient internes ou externes.

Dans ce cadre, Cerba HealthCare a travaillé à la rédaction d'une charte éthique, qui doit être pour chacun d'entre nous une référence en matière de comportement et d'action qu'ils soient collectifs ou individuels.

Le Groupe réaffirme aujourd'hui son engagement à promouvoir l'éthique dans nos activités professionnelles en formalisant des principes déjà largement connus et respectés en son sein et en les inscrivant dans une démarche plus large.

Au-delà du respect des lois et des règlements, cette charte, ancrée sur nos valeurs, rappelle les principes de notre exercice professionnel qui doivent en toutes circonstances guider nos comportements.

Elle est le socle de la confiance que notre organisation inspire aux patients, aux médecins, aux laboratoires qui nous confient leurs analyses ainsi qu'à tous nos partenaires.

Elle est aussi une condition de la fierté que chacun éprouve à faire partie du Groupe.

Nous avons la responsabilité de comprendre et de respecter ces principes éthiques, de les défendre et de les promouvoir.

Cerba HealthCare attend de tous ses collaborateurs qu'ils contribuent positivement à la démarche éthique du Groupe, dont ils sont les ambassadeurs au quotidien.

NOS VALEURS

‘Les valeurs des hommes en cohérence avec les valeurs du groupe’

Les valeurs du Groupe sont fondées sur :

- . L'éthique et la déontologie,
- . La qualité,
- . L'expertise,
- . L'intégrité,
- . Le sens de l'efficacité.

Ces valeurs illustrent la volonté de Cerba HealthCare de se positionner dans une perspective moderne et humaine de la biologie médicale.

Les valeurs du Groupe sont relayées par des valeurs humaines sur lesquelles tous les collaborateurs du Groupe s'engagent :

- . Loyauté,
- . Rigueur et exigence,
- . Respect des hommes,
- . Culture de la performance,
- . Exemplarité,
- . Engagement.

DIFFUSION & APPLICATION

de la charte éthique

Préalable

La présente charte a pour but de présenter de manière synthétique les principes généraux et la philosophie guidant l'ensemble de notre activité. Il appartient à chaque collaborateur, quelles que soient ses fonctions et ses responsabilités, de conduire ses activités avec loyauté et intégrité.

Champ d'application

Cette charte s'adresse à tous les collaborateurs du Groupe Cerba HealthCare.

Publicité de la charte

La charte éthique fait l'objet de la plus large diffusion. Elle est accessible sur les sites Internet et Intranet du Groupe. Elle peut être consultée auprès de chaque service des Ressources Humaines. Chaque nouvel embauché se verra remettre un exemplaire de la charte éthique lors de son entrée dans le Groupe.

COMPORTEMENTS ETHIQUES

vis-à-vis de l'externe

Informations confidentielles

Une information confidentielle désigne toute donnée et information, sous quelque forme que ce soit, tangible ou intangible, qui est généralement inconnue du public.

Cela concerne:

- . toutes les données administratives et médicales des patients,
- . les développements de nouveaux tests diagnostiques, de nouvelles technologies,
- . les procédés de production,
- . les informations budgétaires et financières,
- . les informations commerciales,
- . les développements informatiques et les logiciels,
- . toutes les données administratives (rémunération, situation familiale, adresse privée, etc.) et de santé des collaborateurs.

La divulgation de ce genre d'information peut nuire aux intérêts de Cerba HealthCare, de ses collaborateurs, de ses partenaires ou clients. C'est la raison pour laquelle nous sommes tous dans l'obligation de ne pas divulguer de telles informations à un tiers :

- . dans l'exercice de notre fonction et après la fin de la relation contractuelle,
- . dans la sphère familiale.

Au sein de Cerba HealthCare, l'accès aux informations confidentielles sera donné uniquement aux personnes qui ont besoin de telles informations pour mener à bien leur mission.

Image de Cerba HealthCare

Cerba HealthCare attache une grande importance à la protection de son image et de sa réputation et attend de ceux qui travaillent pour le Groupe et qui le représentent qu'ils se conduisent d'une manière éthique et professionnelle.

Les collaborateurs du Groupe Cerba HealthCare sont les premiers ambassadeurs de leur entreprise. A ce titre, chacun doit :

- . refléter les valeurs et les engagements du Groupe dans son environnement professionnel,
- . éviter toute confusion entre ses opinions personnelles et celles du Groupe.

Les collaborateurs ont l'obligation de s'exprimer à l'écrit, dans le respect de la charte graphique du Groupe, ou à l'oral, uniquement sur leur domaine d'expertise.

Aucun support du Groupe (e-mail, papier à entête, Intranet ...) ne doit être utilisé pour relayer ses opinions personnelles quelles qu'elles soient.

Aucune communication corporate, interne ou externe, orale ou écrite, ne doit être faite au nom de Cerba HealthCare à moins d'y être dûment autorisé par la Direction du Groupe et après validation du fond et de la forme par la Direction du Groupe.

Cas particulier des réseaux sociaux et professionnels

Ces réseaux permettent de promouvoir l'image d'une entreprise, de renforcer sa ou ses marques et d'initier différents contacts et communications.

Cependant, la communication sur Internet peut également être déformée ou générer une atteinte à la réputation de Cerba HealthCare surtout si les messages sont diffusés hors de tout contrôle.

Ainsi, nous devons veiller à éviter toute confusion entre nos opinions personnelles et celles de la société.

Conflit d'intérêts

Il y a conflit d'intérêts lorsque les intérêts personnels interfèrent ou donnent l'impression d'interférer avec ceux du Groupe Cerba HealthCare.

Il est demandé à tous les collaborateurs d'éviter tout conflit entre leurs intérêts et ceux de Cerba HealthCare, et de révéler rapidement les conflits réels ou potentiels. L'objectif de cette charte est de veiller à ce que le nom, la réputation et l'intégrité de Cerba HealthCare ne soient pas compromis.

Aucun collaborateur ne doit, en raison de sa fonction, rechercher un profit personnel contraire aux intérêts du Groupe Cerba HealthCare, que ce soit directement ou indirectement, pour lui ou pour le bénéfice d'autrui. Nous devons donc éviter toute situation où nos intérêts privés, financiers ou professionnels pourraient être en conflit avec ceux du Groupe Cerba HealthCare.

Un conflit d'intérêts peut également concerner un membre de la famille d'un collaborateur.

Concurrence loyale

La concurrence loyale est basée sur des facteurs tels que le prix, la qualité et le service, et non pas sur l'abus des pouvoirs de quasi-monopole, la "critique des concurrents" et les prix agressifs.

L'objectif du Groupe Cerba HealthCare est de se développer sur ses différents marchés par une concurrence loyale et honnête au moyen de pratiques commerciales éthiques et légales, en respectant strictement les lois applicables à la concurrence. Ces lois sont complexes et varient d'un pays à l'autre. En général, elles sont conçues pour protéger et encourager la concurrence sur les marchés et interdisent les activités commerciales susceptibles d'aboutir à une restriction déraisonnable du commerce ou à la constitution de monopoles illégaux. La politique du Groupe Cerba HealthCare est de respecter les secrets commerciaux et les informations confidentielles d'autrui.

Alors que les informations obtenues du domaine public sont une source légitime d'informations concurrentielles, un secret commercial

obtenu par des moyens illégaux ne l'est pas. La vente de services du Groupe Cerba HealthCare et les achats de produits et de services de fournisseurs doivent être effectués uniquement en fonction de la qualité, du prix et du service, jamais en fonction de rétributions, cadeaux, divertissements ou faveurs donnés ou reçus. (Voir aussi la rubrique "Relations avec les fournisseurs").

Relations avec les fournisseurs

Le Groupe Cerba HealthCare a choisi de s'appuyer sur des règles et processus harmonisés dans le cadre des relations avec ses fournisseurs. Ces règles sont décrites dans la charte achats du Groupe, réalisée par la Direction des Achats. Cette charte a pour vocation d'être mise en oeuvre et respectée par les fournisseurs et leurs sous-traitants mais également par les fonctions achats du Groupe et l'ensemble des collaborateurs.

Elle encadre ainsi :

- . Les objectifs et l'organisation de la fonction achats
- . Le processus des achats de référence
- . Les modalités de conduite des appels d'offres
- . Les engagements du Groupe concernant les relations avec ses fournisseurs
- . Les règles éthiques dans ses relations avec les fournisseurs

Cette charte conduit le Groupe Cerba HealthCare à rechercher avec ses fournisseurs un optimum de performance économique, de qualité de service, de sécurité d'approvisionnement, et le respect de règles commerciales éthiques.

Les attentes du Groupe vis-à-vis de ses fournisseurs sont définies autour de 3 axes prioritaires :

Environnement, hygiène et sécurité

Les fournisseurs s'engagent à respecter l'ensemble des lois et des réglementations environnementales, d'hygiène et de sécurité en vigueur. Ils conservent et tiennent à jour tous les agréments requis dans ces domaines.

Ils s'engagent ainsi à adapter leur processus de production et d'innovation afin de développer des produits dont l'impact

environnemental est le plus faible possible pendant leur cycle de vie. Ils doivent répondre aux demandes d'évaluation RSE du Groupe et assurer les promotions de la politique RSE auprès de leurs propres fournisseurs et sous-traitants.

Les fournisseurs s'engagent également à fournir à leurs employés un environnement de travail sûr qui favorise la prévention des accidents et limite l'exposition aux risques pour la santé.

Ils doivent être en conformité avec les processus et contrôles de sécurité établis afin de prévenir la survenue d'incidents dangereux et s'engager à prendre les mesures nécessaires en cas d'incidents majeurs.

Travail et droits de l'Homme

Le Groupe Cerba HealthCare exige de ses fournisseurs et prestataires qu'ils respectent les Droits fondamentaux des femmes et des hommes qui travaillent pour eux ou leurs fournisseurs et sous-traitants. Les fournisseurs s'engagent également, à ne pas faire travailler directement ou indirectement des enfants ou prisonniers, selon les conditions qui s'avèreraient en infraction avec la réglementation applicable.

Ethique et conformité

Les fournisseurs du Groupe Cerba HealthCare s'engagent à respecter toutes les lois anti-corruption. Ils doivent appliquer des pratiques commerciales équitables conformément aux lois antitrust et lois sur la concurrence qui sont applicables.

Les fournisseurs s'interdisent ainsi d'offrir aux collaborateurs tout avantage (marchandises ou services gratuits) qui viserait à faciliter leurs activités avec le Groupe. Ils s'engagent à traiter équitablement Cerba HealthCare vis-à-vis de ses concurrents.

Ils doivent également respecter les lois applicables et les exigences contractuelles concernant le stockage, la transmission, la protection, la divulgation et l'utilisation d'informations confidentielles. Ces informations peuvent inclure, sans limitation, des données à caractère personnel concernant tout individu, des données confidentielles relatives à Cerba HealthCare et des droits de propriétés intellectuelles (brevets, marques, droit d'auteur).

La charte achats du Groupe Cerba HealthCare est consultable dans son intégralité sur demande auprès de la Direction des Achats.

Lutte contre la corruption et le trafic d'influence

Le Groupe Cerba HealthCare s'engage à lutter contre les faits de corruption et de trafic d'influence, à respecter et à faire respecter les lois et réglementations nationales et internationales en la matière.

Le Groupe Cerba HealthCare rappelle à cet égard que :

La corruption vise tout comportement par lequel une personne sollicite, agréée ou accepte un don, une offre ou une promesse, des présents ou des avantages quelconques, en vue d'accomplir, retarder ou omettre d'accomplir un acte entrant, d'une façon directe ou indirecte, dans le cadre de ses fonctions.

Il existe deux types de corruption :

- . La corruption active : offrir, promettre ou donner ;
- . La corruption passive : solliciter, demander, recevoir ou accepter de recevoir quelque chose de valeur en échange d'une incitation à agir ou omettre d'agir de manière inappropriée, illégale, corrompue, non éthique ou par abus de confiance.

La trafic d'influence suppose l'abus de son influence réelle ou supposée en vue de faire obtenir d'une autorité ou d'une administration publique des distinctions, emplois, marchés ou toute autre décision favorable. La trafic d'influence nécessite la présence d'un intermédiaire entre le bénéficiaire potentiel et l'autorité publique.

A titre d'exemple, les comportements suivants sont à proscrire (étant précisé que cette liste de comportements n'est pas limitative) :

- . L'acceptation ou la remise de « pots de vins » dans un pays où ils sont coutumes ;
- . Le paiement de facilitation, à savoir le paiement de petites sommes à un agent public dans le but d'accélérer la réalisation de tâches non discrétionnaires (par exemple : paiement pour accélérer la délivrance d'un visa, etc.) ;
- . L'établissement de transactions non transparentes (c'est-à-dire non inscrites avec exactitude dans les documents et registres comptables) ;
- . Le versement de commissions occultes (à savoir le paiement

- de sommes intervenant après l'attribution d'un marché) ;
- . L'offre ou l'acceptation de cadeaux dans le but d'influencer ou de donner l'apparence d'influencer une décision, etc. ;
- . L'acceptation d'un voyage pour un collaborateur et un/des membre(s) de sa famille dont une partie ou la totalité des frais seraient pris en charge par un fournisseur ;
- . L'invitation d'un client ou prospect et un/des membre(s) de sa famille dans un restaurant trois étoiles ;
- . L'embauche d'un membre de la famille d'un client ou d'un prospect qui n'a pas les diplômes et/ou les compétences requis.

En définitive, le Groupe Cerba HealthCare rappelle à ses collaborateurs qu'ils ne doivent pas commettre de faits susceptibles de constituer l'infraction de corruption ou de trafic d'influence.

Cadeaux, repas et divertissements

Toute décision commerciale prise par les collaborateurs, les clients, les fournisseurs du Groupe Cerba HealthCare doit l'être exclusivement sur des critères d'ordre professionnel et non sous une forme d'avantages cachés.

Cependant, dans une relation commerciale, l'échange de cadeaux et de marques d'hospitalité peut refléter une courtoisie normale et ne doit pas influencer ou donner l'apparence d'influencer une décision. Lorsqu'un collaborateur reçoit ou offre des cadeaux ou des divertissements, il doit s'assurer :

- . que leur valeur est modeste,
- . qu'ils sont appropriés et respectent les valeurs du Groupe,
- . qu'ils n'enfreignent pas les lois, et notamment les dispositions de la loi «Anti Cadeaux» du 26 janvier 2016 applicable à notre secteur d'activités,
- . que son supérieur hiérarchique l'a autorisé.

Dans tous les cas, les cadeaux en espèces sont interdits.

Exactitude des documents financiers, commerciaux et de communication corporate

Nos actionnaires et nos partenaires commerciaux se fient à l'exactitude des informations contenues dans nos documents financiers, commerciaux et de communication corporate.

Ces différents documents doivent être rédigés dans le respect de la réglementation et doivent être approuvés par la Direction du Groupe. Nous sommes tenus de conserver les documents en toute sécurité et coopérer avec les auditeurs internes et externes.

Utilisation adéquate des actifs de la société

Les actifs de la société désignent les biens matériels, tels que les équipements, les outils et les fournitures de bureau, mais aussi les biens intellectuels tels que les logiciels, les processus et les informations.

Ils doivent être utilisés uniquement à des fins professionnelles et ne doivent pas être cédés, vendus ni échangés sans y être dûment autorisés. Protéger ces biens contre la perte, la détérioration, l'utilisation abusive ou le vol, est la responsabilité de chacun de nous.

Nous devons utiliser ces actifs d'une manière sûre, éthique, conforme à la loi et productive.

Utilisation des ordinateurs, d'Internet, de la messagerie électronique et des téléphones

L'utilisation des ressources (Internet, téléphones fixes et mobiles, messagerie) est réservée à des fins professionnelles ; toutefois, une utilisation personnelle limitée est acceptable et est régie par le règlement intérieur, de même que les utilisations abusives.

Par ailleurs, les systèmes d'information, tant au niveau de leur sécurité des accès que de leur utilisation, font l'objet d'une charte d'utilisation spécifique qui est signée par chaque collaborateur lors de

son embauche. Les sociétés du Groupe Cerba HealthCare contrôleront l'utilisation individuelle des services du réseau, notamment les visites de sites web spécifiques, et les messages électroniques, dans le respect des lois, réglementations et directives nationales en vigueur. Ce contrôle inclura les personnes qui utilisent leur ordinateur personnel pour accéder au réseau du Groupe Cerba HealthCare à distance.

Les actifs et les ressources du Groupe Cerba HealthCare, notamment ses ressources informatiques, téléphoniques, de télécopie et de réseau, ne doivent jamais être utilisés pour accéder ou divulguer :

- . des messages de menace ou de harcèlement, ou des chaînes de lettres,
- . des contenus explicitement sexuels,
- . des contenus diffamatoires et calomnieux,
- . toute information violant les lois nationales ou la politique du Groupe Cerba HealthCare, ou d'autres contenus qui pourraient raisonnablement être interprétés comme inappropriés.

Les collaborateurs qui enfreignent cette politique feront l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement, en fonction de la législation du pays concerné. Pour savoir si une utilisation particulière est permise, contactez votre supérieur hiérarchique.

Activités politiques, dons et parainages

En tant que membre de la société civile, le Groupe Cerba HealthCare observe une stricte neutralité dans les domaines politique, religieux, philosophique et syndical.

Par conséquent, la politique de Cerba HealthCare est de n'apporter aucune contribution financière aux candidats politiques, aux représentants élus ou aux partis politiques.

Le Groupe Cerba HealthCare respecte également l'engagement individuel de ses collaborateurs qui, en tant que citoyens, participent aux activités politiques et publiques. Toutefois, de tels engagements ne doivent pas affecter les activités ou l'image de Cerba HealthCare, ni compromettre la neutralité du Groupe Cerba HealthCare.

Les dons politiques d'entreprise sont interdits. Le parrainage et les dons à des organisations d'intérêt public ou privé sont permis quand ils sont conformes aux lois et aux règlements applicables.

Neutralité et laïcité

Le Groupe Cerba HealthCare reconnaît les libertés de conscience et d'expression de ses collaborateurs.

Pour autant, comme rappelé précédemment, le Groupe observe une stricte neutralité dans les domaines politique, religieux, philosophique et syndical et souhaite que les tiers, et en particulier la patientèle, en aient l'assurance.

Aussi, les salariés, qui dans le cadre de leurs fonctions sont en contact avec des tiers (patientèle, clients, partenaires, etc.) pouvant avoir des convictions politiques, syndicales et religieuses variées, devront veiller à préserver la neutralité du Groupe. Le port de signes ostentatoires d'appartenance à un mouvement politique, un syndicat ou une religion leur est dès lors prohibé.

Est considéré comme ostentatoire tout signe ou tenue qui conduit à faire immédiatement reconnaître l'appartenance de celui ou celle qui le porte à un mouvement politique, syndical, ou religieux.

Les dispositions ci-avant ne font pas obstacle à l'exercice de la liberté d'expression syndicale, dans les conditions et limites prévues par la loi.

Environnement

Le Groupe Cerba HealthCare s'appuie sur des valeurs fortes et des normes qualité (NF EN ISO 15189) : son engagement en matière de RSE (Responsabilité Sociétale et Environnementale) est naturel dans ce contexte.

L'engagement RSE du groupe s'articule autour de 3 axes :

[Son programme handicap :](#)

Le laboratoire Cerba, une des entités du Groupe a signé un accord en

matière de handicap.

Par ailleurs, d'autres sociétés du Groupe, travaillent avec des Centres de Travailleurs Handicapés, pour différents besoins (réalisation de kits de prélèvements, saisie de données ...).

Son programme préservation de l'environnement :

“La gestion des déchets”

L'exercice de la biologie génère des déchets à risque infectieux, radioactif et chimique : conformément aux exigences réglementaires, le Groupe a mis l'accent sur le traitement de ses déchets et la sécurisation de la chaîne de traitement.

Par ailleurs, l'exercice de la biologie médicale, génère un volume de papier important et le Groupe a mis en place une chaîne de valorisation des déchets industriels banals. Par la valorisation de ses déchets, le Groupe vise à réduire la quantité de déchets produite et à sponsoriser des associations.

“La réduction des émissions de CO2”

Le Groupe s'est engagé à réduire ses émissions de CO2, notamment au niveau des véhicules des collaborateurs, mais aussi des véhicules utilisés pour le transport des prélèvements. Tous les deux ans, le Groupe révisé à la baisse le niveau de CO2 autorisé.

De la même manière, le Groupe a déployé sur un certain nombre de sites, des outils de télé et visioconférence, visant à réduire le nombre de déplacements et émissions de CO2.

Enfin, le Groupe cherche à réduire sa consommation d'énergie et indirectement ses émissions de CO2.

“Le plan de performance énergétique”

Le Groupe a défini, un certain nombre de principes clefs pour réduire sa consommation d'énergie tertiaire (éclairage, informatique ...) : les plans de performance énergétique reposent sur un audit énergétique et un plan d'investissements correctifs.

“La dématérialisation”

Le Groupe privilégie la satisfaction de ses clients au travers de solutions dématérialisées de ses comptes-rendus.

Son programme « Achats Responsables » :

Il repose sur les éléments fondateurs suivants :

- . Les objectifs et l'organisation de la fonction achats
- . La Direction des Achats intègre dans sa politique achats la Responsabilité Sociétale et Environnementale. Tous les fournisseurs sont sélectionnés aussi sur la base de critères RSE (individualisés par catégorie d'achat) et tous ceux qui s'y prêtent, conservent et tiennent à jour tous les agréments requis dans ces domaines.
- . Le département achats développe la chaîne de valeur de valorisation des déchets et assure une veille du marché en matière « d'innovation durable ».
- . Il favorise le développement du tissu économique de proximité de ses pôles régionaux.
- . Il gère ses fournisseurs dans un souci de pérennité réciproque, s'engage à piloter la relation avec ces derniers dans un souci de professionnalisation de la relation et à leur assurer une équité financière.
- . Il s'engage à apprécier le coût global de l'achat.

L'engagement RSE du Groupe passe également par ses fournisseurs et c'est la responsabilité de la Direction des Achats de veiller à l'alignement stratégique de sa politique achats.

COMPORTEMENTS ETHIQUES

vis-à-vis de l'interne

Les collaborateurs du Groupe Cerba HealthCare constituent la principale richesse de l'entreprise. Dès lors, nous nous engageons à assurer à chacun, un environnement de travail sain et condamnons toute pratique discriminatoire ou de harcèlement. Nous respectons les principes sociaux fondamentaux issus de la déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

C'est ainsi que Cerba HealthCare applique une politique de Ressources Humaines fondée sur le traitement équitable et respectueux des personnes, de leur dignité, de leurs droits et de leurs libertés individuelles et favorisant leur implication dans l'entreprise.

Le Groupe encourage ainsi toutes les formes de dialogue, individuel ou collectif

Diversité et respect de l'individu

Les collaborateurs du Groupe Cerba HealthCare sont tenus de respecter les lois et règlements interdisant toute discrimination liée à l'âge, la race, le sexe, l'origine ethnique, la nationalité, la religion, la santé, le handicap, la situation maritale, les orientations sexuelles, les opinions politiques ou philosophiques, l'appartenance à un syndicat ou autres.

Harcèlement

Le Groupe Cerba HealthCare ne tolère aucune forme de harcèlement sexuel, physique ou moral, de coercition ou de persécution.

Les règlements intérieurs des entreprises appartenant au Groupe Cerba HealthCare y font d'ailleurs référence et rappellent ainsi que ces actions sont punissables comme le prévoit le code pénal. Si un collaborateur est témoin ou victime d'une forme quelconque d'abus de ce type, il peut en faire part à la Direction des Ressources Humaines. Aucune action ne peut être exercée contre un collaborateur signalant ces faits de bonne foi.

Santé, sûreté et sécurité

Le Groupe Cerba HealthCare s'engage à garantir un environnement de travail sûr et sain dans l'ensemble de ses sites avec le même niveau d'exigence où qu'ils soient.

La prise en compte des risques est réalisée en collaboration avec le CHSCT, le CE et les organismes compétents.

En ce qui concerne la sûreté des personnes, le Groupe Cerba HealthCare met tout en oeuvre pour assurer la protection des salariés, quel que soit leur lieu de travail.

Le Groupe Cerba HealthCare s'engage à diffuser toutes consignes pour informer ses collaborateurs des risques, des procédures à respecter notamment en cas de situations politiques instables et des problèmes sanitaires.

CONTACTS

Direction Générale

Catherine Courboillet

Tel: +33 1 82 48 02 02

Email: catherine.courboillet@cerbahealthcare.com

Direction de la Communication

Pascale Laurent

Tel: +33 1 82 48 02 11

Email: pascale.laurent@cerbahealthcare.com

Direction des Ressources Humaines

Lionelle Mazoyer

Tel: +33 1 82 48 02 64

Email: lionelle.mazoyer@cerbahealthcare.com